

## **Tonner Drones : Les changements de direction conduisent à une réduction supplémentaire de la dette**

**Cannes, le 16 septembre 2024 08h00, Tonner Drones (la « Société ») annonce que Jean-François Ott va quitter ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Brad Taylor celles d'Administrateur et Directeur Général. Dans le cadre de leurs départs, la Société pourra également réduire davantage sa dette globale de plus de 800 000 € et diminuer ses coûts opérationnels.**

M. Ott a décidé de quitter son poste de président du conseil d'administration avec effet immédiat, mais restera administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires prévue le 21 octobre 2024 (l'« assemblée générale »). En outre, M. Taylor a décidé de quitter son poste de PDG avec effet immédiat, ainsi que celui d'administrateur après l'assemblée générale. L'administrateur actuel, D.M. van den Ouden, restera membre du conseil d'administration et assumera les fonctions de président et de PDG avec effet immédiat.

Parmi les autres points à l'ordre du jour que les actionnaires peuvent trouver dans l'avis de convocation à l'assemblée générale publié plus tard cette semaine, les actionnaires voteront sur la nomination de deux nouveaux administrateurs, M. David Cloetingh et M. Olaf Graeff, pour remplacer M. Ott et M. Taylor. Les biographies détaillées de M. Cloetingh et de M. Graeff peuvent être trouvées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale.

Dans le cadre de leur départ et afin d'aider la Société dans ses efforts de réduction de la dette et des coûts, M. Ott et M. Taylor, ainsi que leurs entités liées, ont convenu de ce qui suit, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale:

- Échanger environ 800 000 € de créances de prêt vendeur qu'ils détiennent contre la Société contre des actions dans l'une des participations minoritaires non stratégiques de la Société.
- Restituer 1 000 000 de bons de souscription au prix d'exercice de 5,00 € qui leur ont été émis en juin 2023.
- Annuler 1 000 000 de bons de souscription ainsi que 3 millions € de compléments de prix potentiels et 2 000 000 de bons de souscription potentiels associés aux compléments de prix auxquels ils avaient droit.
- Limiter les ventes de leurs actions dans la Société aux éléments suivants:
  - 5% du volume journalier pour les deux premiers mois suivant l'Assemblée Générale (1er et 2e mois). 8% of the daily volume for the next two months thereafter (3<sup>rd</sup> and 4<sup>th</sup> months).
  - 8 % du volume journalier pour les deux mois suivants (3e et 4e mois).
  - 10 % du volume quotidien pendant les deux mois suivants (5e et 6e mois).
  - Aucune limite supplémentaire après six mois.

*« Je tiens à remercier M. Ott et M. Taylor pour leur leadership et le travail qu'ils ont accompli depuis juin 2023 dans la gestion et la restructuration de la Société », a déclaré D.M. van den Ouden. « Les mesures proposées aujourd'hui réduiront encore la dette de la Société de 800 000 € et réduiront également sa structure de coûts. Nous avons encore du travail à faire, mais je suis convaincu que la Société repose sur des bases solides pour continuer à se développer. »*

*« Jean-François et moi avons rejoint la société alors qu'elle se trouvait dans une situation difficile et fragile », a déclaré Brad Taylor, PDG. « Nous sommes heureux d'avoir pu stabiliser la société de telle sorte qu'elle soit bien positionnée pour un avenir brillant, car nous nous concentrons désormais davantage sur nos autres activités. »*

M. Ott et M. Taylor resteront à la disposition de M. van den Ouden et de la nouvelle direction à titre de conseillers permanents selon les besoins et la société de M. Ott, Ott Heritage, continuera de suivre la société avec grand intérêt en tant qu'actionnaire clé.

Fin du communiqué de presse.

***À propos de Tonner Drones :*** *Tonner Drones (anciennement Delta Drone) développe des drones et des technologies associées pour les secteurs, de la logistique, de la défense et de la sécurité intérieure. Tonner Drones détient des participations dans certains fabricants français de drones civils et militaires. La stratégie de Tonner Drones consiste à tirer parti de ses participations dans ces entreprises par le biais d'une gestion active des actifs, d'un fonds de capital-investissement et en s'associant à d'autres fonds de capital-investissement pour devenir un important consolidateur de l'industrie. Des revenus supplémentaires peuvent être obtenus grâce à des redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones auprès de fabricants reconnus. Tonner Drones ne prévoit pas de posséder une usine, mais elle est déterminée à maintenir la R&D pour ses produits et systèmes en France.*

***En cas de doute, le texte anglais du communiqué fera foi.***

*Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).*

Plus d'informations sur [www.tonnerdrones.com](http://www.tonnerdrones.com): / [contact@tonnerdrones.com](mailto:contact@tonnerdrones.com)

**Drones Tonner**

Diede van den Ouden

**Communication financière**

[investors@tonnerdrones.com](mailto:investors@tonnerdrones.com)

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.